



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Escroqueries sur internet

Question écrite n° 6527

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le développement exponentiel des escroqueries sur internet. En effet, dans le cadre des effets de la crise sanitaire, mais aussi en lien avec une situation internationale instable (notamment la guerre en Ukraine ou les troubles en Afrique), le risque d'escroquerie généré, entre autres, par des appels frauduleux aux dons s'est accentué. En ce sens, des cagnottes solidaires à destination du public sont organisées par des entités ou des sites internet non autorisés à exercer cette activité en France. Des escrocs tentent également de recourir à des cagnottes mensongères, dont ils demandent la mise en ligne sur des sites de financement participatif de dons dûment enregistrés pour tromper le public et détourner les sommes collectées. Par ailleurs, les escroqueries en ligne (hameçonnage, *phishing*, *scamming*, chantage à la *webcam*, sextorsion, etc.) se développent compte tenu de la crédulité et du manque d'expérience des internautes. Aussi, elle lui demande s'il entend d'une part, mener une grande campagne audiovisuelle d'information auprès du public pour le mettre en garde contre les différentes techniques employées et d'autre part, si les mesures techniques et légales actuelles protégeant les concitoyens sont encore adaptées face à l'ingéniosité de cette forme de délinquance et enfin si des moyens policiers et judiciaires déployés sont réellement suffisants pour mettre fin à ces escroqueries et sanctionner durement leurs auteurs, qu'ils soient en France ou à l'étranger.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6527

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2561

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)